

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement numéro 214-2022, adopté le 23 août 2022, modifiant le Règlement de zonage no 55-2006 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley

AVIS PUBLIC :

1. À la suite de l'assemblée de consultation tenue le 16 août 2022, le conseil a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 55-2006;
2. Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande afin que le Règlement no 214-2022 soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1° Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- **d'agrandir la zone commerciale Ca-13 à même la zone industrielle I-6, en bordure de la rue Jobin;**
- **d'agrandir la zone commerciale Ca-12 à même la zone publique et institutionnelle P-1, en bordure de la rue Ennis**

peut provenir d'une de ces zones (Ca-13 et Ca-12) et des zones contiguës à celles-ci.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau municipal au plus tard le **(huitième jour qui suit celui de la publication)**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.
5. Le second projet ainsi que la localisation de la zone visée et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.

**Donné à Saint-Honoré-de-Shenley,
ce 24 août 2022**

Pier-Olivier Busque
Directeur général
Greffier-trésorier